



Extansion en façade sans accord

Par **lebarca**, le **04/02/2016** à **09:41**

Bonjour,

en copropriété d'immeuble et maisonnettes, 2 copropriétaires voisin ont fait une demande commune à l'assemblée pour la création d'une marquise en tuiles en avancée de toiture. suite à l'accord de l'assemblée ils ont fait les travaux en conformité mais en ont profité pour créer 2 avancées closes par volet roulant et fenêtre fixe d'environ 120x120 accolées à la façade de leur terrasse.

ces travaux n'étaient pas prévus dans leur projet initial.

j'ai par 2 fois envoyé une réclamation au syndic par mail avec photos mais aucune réponse depuis 1 mois.

il est à noter qu'un des 2 copropriétaires est membre du conseil syndical.

je vous remercie de bien vouloir m'informer si une action est possible.

Par **youris**, le **04/02/2016** à **10:29**

bonjour,

vus devriez faire un courrier recommandé avec AR au syndic et aux copropriétaires concernés pour les travaux non conformes à l'autorisation de l'A.G.

Si ces travaux modifient l'aspect extérieur, il faut sans doute une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune.

salutations